

MRC DE BELLECHASSE  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NO RMU-26-1045

Par la présente, je soussignée, Anick Beaudoin, directrice générale de la Municipalité régionale de Comté de Bellechasse, déclare ce qui suit :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement numéro 614-25 remplaçant le règlement de construction numéro 449-05 de la municipalité de Saint-Malachie.

Le Conseil de la MRC de Bellechasse, après examen, l'a approuvé à sa séance régulière du 20 mai 2026 par la résolution no C.M. 26-05-185.

En conséquence, j'é mets à la municipalité de Saint-Malachie présent certificat de conformité en regard du règlement 614-25.

Donné à Saint-Lazare,  
Ce 20 mai 2026

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale



MRC DE BELLECHASSE  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NO RMU-26-1046

Par la présente, je soussignée, Anick Beaudoin, directrice générale de la Municipalité régionale de Comté de Bellechasse, déclare ce qui suit :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement numéro 615-25 remplaçant le règlement numéro 447-05 sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Malachie3

Le Conseil de la MRC de Bellechasse, après examen, l'a approuvé à sa séance régulière du 20 mai 2026 par la résolution no C.M. 26-05-186.

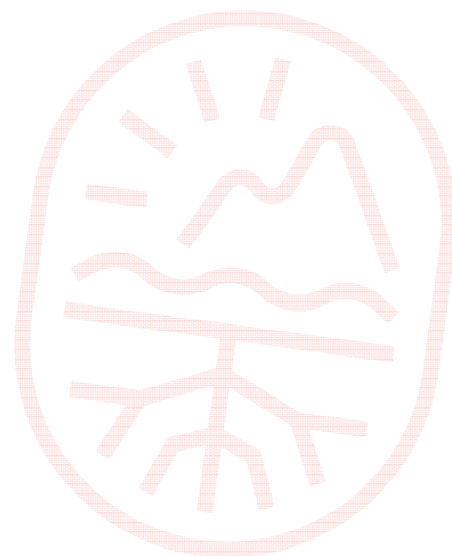
En conséquence, j'é mets à la municipalité de Saint-Malachie présent certificat de conformité en regard du règlement 615-25.

Donné à Saint-Lazare,  
Ce 20 mai 2026

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale



MRC DE BELLECHASSE  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NO RMU-26-1047

Par la présente, je soussignée, Anick Beaudoin, directrice générale de la Municipalité régionale de Comté de Bellechasse, déclare ce qui suit :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement numéro 616-25 remplaçant le règlement de zonage numéro 450-05 de la municipalité de Saint-Malachie.

Le Conseil de la MRC de Bellechasse, après examen, l'a approuvé à sa séance régulière du 20 mai 2026 par la résolution no C.M. 26-05-187.

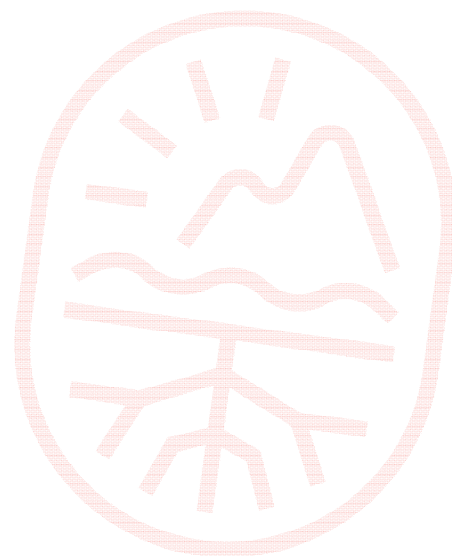
En conséquence, j'é mets à la municipalité de Saint-Malachie présent certificat de conformité en regard du règlement 616-25.

Donné à Saint-Lazare,  
Ce 20 mai 2026

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale



MRC DE BELLECHASSE  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NO RMU-26-1048

Par la présente, je soussignée, Anick Beaudoin, directrice générale de la Municipalité régionale de Comté de Bellechasse, déclare ce qui suit :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement numéro 617-25 remplaçant le règlement de lotissement numéro 448-05 de la municipalité de Saint-Malachie.

Le Conseil de la MRC de Bellechasse, après examen, l'a approuvé à sa séance régulière du 20 mai 2026 par la résolution no C.M. 26-05-188.

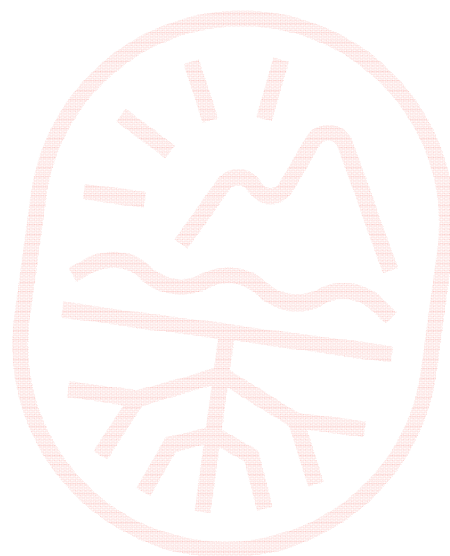
En conséquence, j'é mets à la municipalité de Saint-Malachie présent certificat de conformité en regard du règlement 617-25.

Donné à Saint-Lazare,  
Ce 20 mai 2026

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale



MRC DE BELLECHASSE  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NO RMU-26-1049

Par la présente, je soussignée, Anick Beaudoin, directrice générale de la Municipalité régionale de Comté de Bellechasse, déclare ce qui suit :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement numéro 618-25 remplaçant le règlement numéro 446-05 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Malachie.

Le Conseil de la MRC de Bellechasse, après examen, l'a approuvé à sa séance régulière du 20 mai 2026 par la résolution no C.M. 26-05-189.

En conséquence, j'é mets à la municipalité de Saint-Malachie présent certificat de conformité en regard du règlement 618-25.

Donné à Saint-Lazare,  
Ce 20 mai 2026

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale

